



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....29  
Votants.....33

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame JOUVE**

**Délibération numéro :**  
**2021/141**

**Jardins partagés ou  
collectifs : approbation du  
plan de financement**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 24 juin 2021, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 11 juin 2021

La Maire



**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

**ETAIENT EXCUSES** : Corine MORA, Patrick PES, Charlie MEDEIROS, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

**PROCURATIONS** : Corine MORA pouvoir à Catherine JOUVE, Patrick PES pouvoir à Jean-Louis JALLAGEAS, Charlie MEDEIROS pouvoir à Thierry PEREZ-LAFONT, Daniel DIAZ pouvoir à Alain NAYRAC

**ETAIENT ABSENTS** :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan de Relance et l'Appel à Projet de la Préfecture de l'Aveyron concernant les Jardins Partagés ;

Vu le résultat de la consultation citoyenne en février 2021 qui soutient le projet de création de jardins partagés pour un montant de 40 000 € de dépenses pour la Ville,

Considérant l'éligibilité de la commune à cet appel à projet ;

Considérant de plan de financement prévisionnel suivant :

Désignation	Montant	Financier	Montant
Analyse ERG	5 685 €	France Relance	20 000 €
Préparation des terrains (debroussaillage)	815 €		
Voirie tracage des lots	12 000 €	Conseil Régional	39 000 €
Clôtures	19 500 €		
Hydraulique	46 000 €	Commune de Millau	36 017 €
Action animation (l'assiette en basket)	4 700 €		
Communication (panneaux, promotion)	2 000 €		
Frais Salariaux	4 317 €		
Total	95 017 €	Total	95 017 €

Selon le montant des subventions obtenues, les dépenses des travaux seront effectuées soit par des entreprises soit en régie.

Aussi, le **Conseil municipal décide à l'unanimité** :

1. D'autoriser Mme la Maire à répondre à l'Appel à Projet de la préfecture de l'Aveyron sur les Jardins partagés et de solliciter auprès de partenaire des aides financières
2. D'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessus,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents et à accomplir toutes les démarches afférentes à ce dossier,

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.